

Du reste, nous réduisons effectivement les dépenses contingentes de \$6,870.00 : elles vont s'élever cette année à \$47,770.00, et nous ne demandons pour l'année prochaine que \$40,900.19.

L'administration de la justice va coûter cette année \$374,218.48 ; pour l'année prochaine, nous demandons pour le même service \$365,580.98, ce qui fait une diminution de 8,637.50. Nous espérons réaliser cette économie, et même plus, par la réorganisation du service de certaines cours de justice et prisons, réorganisation rendue nécessaire par l'expérience et réclamée par l'opinion publique.

Nous faisons une réduction de \$750.00 dans le service de la police, et nous demandons les mêmes crédits que ceux de l'exercice en cours pour les institutions de réforme et l'inspection des bureaux publics.

Ces divers articles du budget forment avec l'administration de la justice proprement dite un total de \$480,510.48 pour l'exercice en cours : nous ne demandons que \$471,122.98 pour l'année prochaine, ce qui fait sur le total une diminution de \$9,387.50.

Le crédit demandé pour l'instruction publique, comparé à la dépense de l'exercice en cours, accuse une diminution de \$9,560.00.

Je prie les honorables députés de bien remarquer que cette diminution n'affecte aucunement les allocations pour l'instruction supérieure, les écoles communes, l'inspection des écoles et les autres crédits réguliers de ce service, qui restent tous au même chiffre.

Parmi les dépenses de l'exercice en cours, il y a \$6,000.00 d'arrâges sur les versements au fonds de pension des instituteurs, \$6,410.00 d'arrâges sur les achats de livres de récompenses et \$150.00 pour le couvent de Saint-Roch-de-l'Achigan, ce qui fait en tout \$12,560.00 de diminution sur les dépenses de l'année courante. Nous aurons à payer l'année prochaine \$2,000.00 au collège de Rimouski et \$1,000.00 pour le service annuel du fonds des instituteurs, sommes non payées cette année, ce qui fait \$3,000.00 de nouvelles dépenses. En retranchant ces \$3,000.00 des \$12,560.00 énumérés plus haut, on trouve une réduction nette de \$9,560.00, qui n'affecte pas du tout les allocations ordinaires.

Les dépenses sous le titre *Institutions littéraires et scientifiques* vont s'élever à \$27,791.87 pour l'exercice en cours, et nous proposons \$10,350.00 pour le prochain exercice, ce qui fait une diminution de \$17,441.87. Nous retranchons \$3,741.87 sur les dépenses des commissions d'hygiène et \$200.00 sur l'allocation pour encourager la culture des sciences naturelles, ce qui fait \$3,941.87. Le reste de la diminution est représenté par la dépense de l'exposition coloniale de Londres, \$6,000.00, qui ne se renouvellera pas, et par les \$7,500.00 payées pour acquitter des arrâges sur la transcription et la publication des archives canadiennes, ce qui n'affectera pas l'allocation ordinaire de \$5,000.00 pour ce service.

La dépense pour les *Arts et Métiers*, sans affecter l'allocation régulière, est aussi diminuée de \$2,500.00, savoir : \$2,000.00 pour la construction d'une écoe